françaises que j'ai traversées, me témoignent par des manifestations si éclatantes.

» En effet, j'ai vu se grouper sur mon passage, des centaines de milliers de Français, et c'est alors que j'ai compris que tous les Français sont convaincus comme moi, de la justice de notre cause.

» Ce que nous cherchons, c'est de maintenir notre indépendance; assurés que nous sommes que l'indépendance des peuples garantit seule la paix.

» C'est pour obtenir cette paix, fondée sur la liberté et la justice, que nous luttons sur le sol des Républiques, et que je suis venu en Europe.

» Jamais je ne songerai à solliciter la moindre faveur qui ne tendît à ce but; je l'ai bien prouvé en ne cessant de demander l'arbitrage que je réclame encore.

» Je compte faire cette œuvre sur l'appui des peuples et notamment sur les sympathies du peuple français. »

M. GRÉBAUVAL, au nom du Conseil municipal et M. CHÉRIOT, au nom du Conseil général de la Seine, ont prononcé chacun une allocution dans laquelle ils ont affirmé leur foi dans le triomphe définitif du droit méconnu.

Dans sa réponse, M. Kruger a pris texte de la devise de la ville de Paris. Le Transvaal, a-t-il dit, bat ballotté par la tempête, flottera et ne sombrera pas.

A ce moment, une immense acclamation a rempli la gare. On crie : Vive Kruger ! Vivent les Boers !

C'est un tumulte, un bruit assourdissant.

La sortie de la gare

Après les dernières paroles de Kruger, M. Crozier dirige le président vers la sortie, et le conduit dans un des landaus qui stationne sous le hall et dans lequel il prend place.

Les personnes qui se trouvaient sur le quai sortent dans une cohue extraordinaire. Les chapeaux volent, les cannes tombent à terre, et le président Kruger est obligé de rester plus de dix minutes dans le landau avant qu'on puisse faire avancer les chevaux.

Les anciens combattants du Transvaal en profitent pour faire leur adresse au président.

Enfin, le landau réussit à se mettre en marche, au milieu d'une véritable mer humaine, d'où ne cessent de sortir d'enthousiastes acclamations.

Le landau ne va qu'lentement, précédé par la garde à cheval. Le Président est tête nue, sans lunettes, en paletot foncé avec à la boutonnière, la rosette de la Légion d'honneur.

Puis, tout aussitôt, le cortège part au grand trot, suivi par la foule qui pousse des vivats tout en courant et en s'accrochant aux voitures. Kruger paraît ému et salue constamment. Peur d'accidents. Sur le passage de la voiture qui emmène MM. Mergnaud, Gaston Méry et plusieurs autres antisémites de marque, on crie : « Vive l'armée ! Vive le Conseil municipal ! » Dans la foule on répond : « Non ! A bas le conseil municipal ! » Alors, c'est une manifestation en l'honneur de Kruger et non pour les nationalistes.

Le cortège s'engage dans la rue de Lyon au milieu des ovations enthousiastes. Les curieux se précipitent littéralement sous les pieds des chevaux, sous les roues des voitures. Il est à craindre que des accidents ne se produisent. La traversée de la place de la Bastille est triomphale.

Sur les boulevards

Sur les boulevards, jusqu'à la place de l'Opéra, on s'écrase une foule encore plus épaisse que celle de la gare de Lyon. Kruger est longuement acclamé.

Les moins emballés ne sont pas les gentils gamins et toutes les midinettes qui se pressent sur le passage du cortège en criant : Vive les Boers ! Vive Paul Kruger !

Les curieux sont massés en rangs compacts, toutes les fenêtres sont garnies de monde. D'un bout à l'autre on ne voit que des bras s'agiter, des chapeaux en l'air.

Le président est passé depuis longtemps et on crie encore avec ardeur : Vive Kruger !

Boulevard des Italiens, on a la foule est considérable, un chef de cuisine a amené tous ses marmitons. Lorsque le cortège apparaît, il crie à ses subordonnés : « Voilà le grand Kruger, bas les casquettes, les enfants, et allez-y de tous vos poumons, en avant ! Vive la liberté ! Vivent les Boers ! »

Les vois des marmitons se mêlent immédiatement à la rumeur immense de la foule. De tous les balcons, de toutes les fenêtres on agite des mouchoirs, on applaudit; de nombreuses fenêtres parlent également des avalanches de fleurs.

Le calais de la New-York Assurance est remarqué par le bruit de ses vivats.

De nombreux gardes municipaux forment des barrages depuis le pied de la terrasse du Vaudeville jusqu'à l'Hôtel Scribe, où se rend le président.

La place de l'Opéra est noire de curieux; vers dix heures et demie, de grandes clameurs se font entendre, puis apparaissent quelques agents cyclistes, suivis de forts pelotons de gardes à cheval.

Les cris deviennent plus nourris et le président Kruger apparaît enfin, au milieu d'un grand désordre des voitures, il est tellement acclamé qu'il est presque de garder son chapeau à la main pour pouvoir répondre aux vivats des curieux.

A L'HOTEL SCRIBE

Dès dix heures, la foule envahit les abords de l'Hôtel. M. Mouquin, directeur de la police municipale, fait alors établir des barrages jusqu'à la place de l'Opéra.

A ce moment, l'entrée de l'hôtel est rigoureusement interdite à toute personne non munie d'une carte spéciale.

Un service d'ordre considérable a été organisé dans la rue Scribe, en crainte des incidents. A cet endroit, on a installé les bureaux de nombreuses compagnies et sociétés anglaises de transports et de navigation.

Des délégations se présentent pour déposer des couronnes, gerbes de fleurs et adresses, la foule fait une ovation à un ouvrier qui apporte une modeste gerbe de chrysanthèmes.

A onze heures et demie, un brouhaha s'élève, les cavaliers de la garde débouchent de la place de l'Opéra, une formidable clameur retentit : « C'est lui ! le voilà ! » Pendant une heure, ce ne sera plus que rires et applaudissements. L'enthousiasme se déborde et à ces marques de sympathie, le président Kruger, ému, à demi levé dans son landau, salue, agite son chapeau jusqu'à son entrée à l'hôtel.

A ce moment, M. Lépine, donne de nouveaux ordres, encore plus sévères. Personne, autres que les députés, les sénateurs, les conseillers municipaux et les membres du comité pour l'indépendance des Boers, ne saurait partir du cortège, ne pourra se joindre à la suite du président.

Quelques minutes après, de nombreux membres du Conseil municipal ressortent, suivant M. Grébauval, dont la moustache se hérisse de colère.

— C'est décourageant, dit-il, en s'adressant à ses collègues, Lépine nous poserait celle-là. — Renseignements pris, il paraît que le préfet de police aurait étouffé la manifestation patriotarde que le Conseil avait organisée en l'honneur de Kruger.

Alors qu'une partie des conseillers et leurs amis s'étaient massés à la sortie de la gare de Lyon, M. Lépine, qui avait son idée, aurait fait passer le président du Transvaal par une autre porte donnant sur la cour de la gare.

La garde républicaine aurait immédiatement enveloppé les quelques voitures de tête du cortège et ce dernier aurait été coupé laissant M. Grébauval et ses amis provoquer quelques maigres applaudissements d'une foule indifférente à leurs insignifiantes personnalités.

Mais l'enthousiasme de la foule est loin de s'apaiser. Sur l'air du lampion, on réclame Kruger au balcon.

Le président apparaît entouré des délégués des républiques sud-africaines de Mme Eloff et de ses enfants.

Ces derniers agitent de petits drapeaux transvaaliens en envoyant des baisers à la foule.

Kruger est réclamé encore et toujours, il est obligé d'apparaître à six reprises différentes, toujours salué par de frénétiques applaudissements.

Cependant les salons de l'hôtel sont littéralement bondés.

Le président Kruger pénètre dans le salon. Des fleurs lui sont remises par quatre petits enfants qui, en hollandais, lui disent quelques paroles. Le président les embrasse. Puis il serre la main de M. Chataignier, membre de la société des sauveteurs, auteur de actes de dévouement.

Dans les salons, on s'écrase absolument; aussi ne trouve-t-on dans l'obligation de fermer les portes de l'hôtel.

Les délégations sont présentées au président au milieu du brouhaha qui vient de la rue.

M. Kruger se retire ensuite dans ses appartements, avec les membres de sa famille.

Un accident

La manifestation semblait alors terminée, le service d'ordre s'était un peu relâché, quand des cris retentissent du côté de l'Opéra.

C'est un landau, appartenant à un particulier, dont les chevaux viennent de s'emballer.

Le gardien de la paix, Monnier, de la brigade des voitures se jette à la tête de l'attelage.

Après avoir été traîné sur une distance de cinquante mètres, il tombe grièvement blessé.

La foule s'écoule lentement. Elle rencontre, à la hauteur de la rue de Grammont, cinquante gamins porteur d'un drapeau sur lequel figure la devise de la Ligue des Patriotes. Quelques agents suffisent pour mettre cette bande en fuite.

Hurlements nationalistes

Dans la foule, les nationalistes et antisémites commencent leur manœuvre. Ils crient : « Mort aux juifs ! A bas Chamberlain ! »

Ces cris ne trouvent pas d'écho, mais amènent des protestations. Il y a quelques discussions violentes, quelques bastilles.

Ces scènes se renouvellent sur différents points.

M. Kruger à l'Elysée

M. Crozier, directeur du protocole, s'est rendu à l'Elysée immédiatement après avoir quitté le président Kruger, pour mettre le Président de la République au courant des incidents qui se sont produits sur le parcours du cortège et pour l'informer du désir qu'avait le président de la République du Transvaal de faire une visite officielle au Président de la République française.

M. Loubet a immédiatement fait répondre au président Kruger qu'il serait heureux de le recevoir aujourd'hui même s'il le désirait.

Après avoir vu M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, M. Crozier s'est de nouveau rendu à l'hôtel Scribe et il a été décidé que le président Kruger serait reçu à quatre heures par le président de la République.

Le président Kruger a quitté l'hôtel Scribe à 3 h. 15.

Il a pris place dans le landeau qui avait amené le lieutenant-colonel Meaux-Saint-Marc, de la présidence de la République.

A ses côtés se trouvaient M. de Robiery, secrétaire d'état, et le docteur Leyds, ministre du Transvaal à Paris.

Le cortège précédé d'un escadron de cuirassiers, a suivi les grands boulevards, la rue Royale et l'avenue Marigny, au milieu d'une triple haie de curieux enthousiastes.

Le président Kruger est arrivé à 4 heures à l'Elysée.

Les honneurs militaires ont été rendus par un bataillon du 53e de ligne avec drapeau et musique.

M. Kruger a été reçu sur le perron, par M. Crozier, directeur du protocole et deux officiers de la maison militaire du président de la République.

Le président Kruger a été introduit dans le grand salon où se trouvait M. Loubet, entouré du personnel de ses maisons civile et militaire.

L'entretien entre les deux chefs d'état a duré un quart d'heure.

M. Loubet à l'Hôtel Scribe

A 4 h. 15, le président Loubet, accompagné des deux secrétaires généraux de la présidence, a rendu visite au président Kruger, à l'hôtel Scribe.

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, recevra le président Kruger.

Après le départ de M. Loubet, M. Kruger est rentré dans ses appartements et ne reçoit plus personne. M. Leyds dit seulement aux conseillers municipaux de Paris qui se présentèrent au bureau du Conseil municipal de Paris le lundi soir, plus tard sur la décision de M. Kruger relativement à sa visite à l'hôtel de ville.

Sur les instances de la foule, M. Kruger paraît encore au balcon de l'Hôtel Scribe, entre des drapeaux français et boers. La foule l'acclame avec un nouvel enthousiasme.

M. Kruger est très fatigué; il ne sortira pas de la soirée.

Demain également, il restera toute la journée dans ses appartements et ne recevra personne.

M. Kruger recevra des nombreuses délégations lundi et mardi, sa visite à l'hôtel de ville est improbable. Un secrétaire de la légation du Transvaal a déclaré dans un interview que M. Kruger séjournera probablement peu de temps en France et se rendra directement en Hollande où il restera aussi peu de temps. Puis il viendra se reposer dans le Midi de la France.

UNE LETTRE AU PREFET DE POLICE

Le président Kruger a appris qu'un agent a été blessé au moment de son arrivée. Avant de faire adresser au préfet de police la lettre suivante par le Docteur Leyds :

Monsieur le Préfet de police,

M. le Président de la République sud-africaine avant été le témoin de l'accident rapporta le serviteur de cet hôtel crie à un de ses agents se trouvant dans un état très grave, il a été conduit à des chevaux emportés, désire donner un témoignage à cette victime du devoir. Il m'a donné ordre de vous adresser une gratification de cent francs qu'il vous prie de faire transmettre en son nom à votre subordonné.

Monsieur le Président vous serait reconnaissant de le tenir au courant de l'importance de l'accident et de lui donner des nouvelles du blessé.

La soirée

La soirée est calme; la foule des promeneurs, plus nombreuse que d'habitude circule sur le boulevard.

Des groupes composés surtout de jeunes gens, chantent, acclamant M. Kruger et les Boers. Un cordon d'agents entoure l'hôtel Scribe. Aucun incident à signaler.

Une leçon de Kruger aux nationalistes

Tout le monde à Marseille s'entretient de la bonne leçon que le président Kruger vient d'infliger aux nationalistes.

Ces gens-là, qui ont la manie de se tourner parfois avec le tact qui les caractérise, se présentèrent devant Kruger avec un gros bouquet portant l'inscription suivante : « De la part de Jules Guérin, prisonnier des juifs. »

Dès qu'il eut vu cette inscription, le président Kruger repoussa le bouquet d'un geste énergique, et nos antijuifs ont dû le remporter piteusement.

Cette leçon, venant après celle donnée par Kruger au gaffeur Grébauval, prouve que le vieux Boer a son opinion faite sur les hurluberlus du nationalisme.

Une dépêche de la reine de Hollande

La reine de Hollande a envoyé au président Kruger, le télégramme suivant :

« *La Haye, 23 novembre.* — A Monsieur Paul Kruger, président de la République sud-africaine :

» Il m'a été agréable d'offrir à Votre Excellence mon croiseur « Gelderland » et je suis heureuse d'apprendre que vous avez effectué votre voyage en bonne santé.

»(Signé) : WILHELMINE. »

Comité général du Parti Socialiste

Dans sa dernière réunion, le Comité a entendu le rapport du citoyen Revelin, sur l'unification et l'organisation du Parti.

Le Comité a décidé de se réunir mercredi prochain pour la discussion générale sur le rapport et le projet d'unification du Parti.

LA GUERRE DE CHINE

UNE DÉPÊCHE DE L'AMIRAL POTTIER

Paris, 24 novembre. — L'amiral Pottier a télégraphié à la date du 21 novembre, au ministre de la marine que les premières glaces viennent de faire leur apparition, mais que les communications du corps expéditionnaire sont assurées. L'amiral a pris ses dispositions pour que pendant l'hiver, les communications soient régulièrement. Elles seront assurées par un transport et un croiseur à la baie de Cha Tou, un croiseur de Che Fou en correspondance avec les courriers et un transport à Négasis Paris.

LES TROUPES FRANÇAISES EN CHINE

La répartition actuelle des troupes du corps expéditionnaire est la suivante :

Le général Voiron est à Pékin, l'état-Major et ses services sont à Tien-Tsin. La première brigade a son quartier général à Pékin. Le groupe de batterie de 5 est à Yang-Tsouh; une demi-compagnie du génie est à Pao-Ti; également une ligne télégraphique a été établie depuis plusieurs jours entre Tien-Tsin et Pékin. La gendarmerie, les troupes du train, l'administration et la remonte ont leur dépôt à Tien-Tsin.

Faits Divers

DANS LA RÉGION

Fédération régionale textile du Nord

Dimanche dernier, les délégués des différents syndicats et fédérations textiles de l'arrondissement de Lille, se sont réunis au siège de la Coopérative ouvrière « La Paix » Boulevard de Belfort, à Roubaix.

L'assemblée était composée de 31 délégués, représentant 7 syndicats et fédération textile de Lille comprenant entre eux, 15[illegible] membres.

La réunion avait pour but l'examen de différents questions relatives aux Conseils du travail, institués par décret du 17 septembre 1900, et notamment l'attribution du nombre de voix à accorder à chaque syndicat ou fédération syndicale, ainsi que la rétribution des fonctions de membre de ces Conseils, sans laquelle, a déclaré l'assemblée, cette nouvelle institution ne serait qu'un leurre, étant donné que les ouvriers qui seront choisis par leurs camarades, seront obligés de prendre du temps et chômer les usines, comme le sont généralement tous les militants des différents syndicats.

Finalement les délégués décident de mettre le Ministre du Commerce et de l'Industrie au courant des différentes décisions prises et chargent le camarade Ivo Van Waerebeke, secrétaire général du Syndicat textile de Roubaix, d'écrire en leur nom au Ministre, la lettre suivante :

Roubaix, le 20 Novembre 1900.

A Monsieur le Ministre du Commerce, de l'Industrie des Postes et Télégraphes,

Monsieur le Ministre,

Les syndicats textiles et similaires de l'arrondissement de Lille, réunis le dimanche 18 courant, au local de la Coopérative « La Paix » à Roubaix et dont l'énumération suit : 1° Chambre syndicale textile d'ameublement, 5 délégués, 20 membres. 2° Chambre syndicale de l'industrie textile et similaire d'Roubourdin, 2 délégués, 120 membres. 3° Syndicat du Tapis en moquette de Tourcoing, 8 délégués, 450 membres. 4° Chambre syndicale ouvrière textile de Tourcoing, 4 délégués, 320 membres. 5° Chambre syndicale des ouvriers et ouvrières de filature de Tourcoing, 6 délégués, 380 membres. 6° Fédération textile de Lille, 4 délégués, 1.500 membres. 7° Syndicat des Tireurs de Tourcoing, 4 délégués, 600 membres. 8° Chambre syndicale textile d'Roubaix, 5 délégués, 200 membres. 9° Chambre syndicale textile de Roubaix, 5 délégués, 600 membres, soit neuf syndicats et fédération, 31 délégués et 15922 membres, ont décidé qu'il y avait lieu de vous adresser en ce qui concerne l'organisation des Conseils du Travail, que vous avez créés par décret du 1 octobre 1900, les observations suivantes :

1° A Paris le chômage n'est dit : « chaque Syndicat ou section syndicale ayant droit au vote ne disposé que d'une voix. »

Permettez-nous de vous le dire, Monsieur le Ministre, nous avons trouvé que cette décision est arbitraire et injuste.

Nous représentons pour les neuf syndicats désignés plus haut, 15922 membres et si vous maintenez cette partie de votre décret, nous n'aurons droit qu'à 14 voix, c'est-à-dire que la Fédération textile de Lille compte 9 syndicats et 15 syndicats différents.

Tandis qu'au contraire, des sous-discutés ouvriers, à l'instigation des patrons de Tourcoing, et d'autres pourront le faire, ayant créé depuis un mois dix ou douze syndicats. — Cela est illégal et nous vous le prouvons le faire — je-ment d'un seul coupé les limites de l'élection pour l'arrondissement de Lille.

Cela ne saurait être.

Nous demandons que chaque syndicat ait droit à un nombre de voix en proportion du nombre de membres inscrits qu'il comprend en son sein. Par exemple : 1 voix de 1 à 5 membres, 2 voix de 5 à 10, 3 voix de 10 à 50, 4 voix de 50 à 100 et ainsi de suite.

Cela serait la représentation des forces effectives en un temps qu'une représentation véritablement proportionnelle.

Nous croyons que cela ne saurait donner lieu à la moindre discussion et encore moins à un refus de votre part, puisque, par décret, vous pouvez changer l'attribution du nombre de voix à accorder à chaque organisation, et nous vous ferons respectueusement remarquer, Monsieur le Ministre, que ce que nous vous demandons et pour l'obtention de quoi nous sommes décidés à mener campagne, n'est à peu de choses, que le système employé pour l'élection au Conseil supérieur du Travail.

2° Il est dit à l'article 10 de votre décret : « Chaque section se réunit au moins une fois par trimestre. Elle peut être en outre, convoquée lorsqu'elle est saisie d'un différend ou sur la demande de la moitié de ses membres.

Il est certain que, dans le début de la création et, étant donné le nombre grandissant des conflits qui éclatent chaque jour entre patrons et ouvriers, dans les industries textiles ou similaires, ces sections devront se réunir très souvent.

Cela sera-t-il possible à des ouvriers ?

Oui, s'ils sont rétribués non seulement pour les fonctions dont ils seront investis, mais encore pour les frais de dérangements, voyages d'une ville à une autre qu'ils seront obligés d'effectuer chaque fois qu'un conflit éclatera sur un point quelconque de l'arrondissement.

Si cette rétribution n'existe pas, la création des Conseils du Travail ne devient plus qu'un leurre. Nous savons trop que ce n'est pas ce que vous avez voulu, pour croire un instant que vous ne nous accorderez, de ce côté, une entière satisfaction.

3° Mais il est un point sur lequel nous appelons votre attention et qui a une très grande importance :

Les militants des syndicats sont pourchassés par le patronat. Beaucoup d'entre eux après avoir travaillé à l'usine pendant de longues années, ne trouvent plus à s'occuper dans les ateliers et sont obligés, de par ce fait, de rechercher des moyens d'existence à l'aide d'un métier quelconque.

D'un autre côté les ouvriers élus au Conseil du Travail, par les syndicats, vont se trouver par le fait même de leur nomination, désignés comme cible à la vindicte patronale et seront fatalement mis à la porte des ateliers.

Nous demandons que tous les ouvriers *ayant exercé* ou exerçant soit éligibles.

Toutes restrictions apportées à cette demande ne sauraient être que de nature à armer le patronat et à lui fournir le moyen de rendre impossible l'existence des Conseils du Travail.

4° A l'article premier paragraphe deux il est dit : « De collaborer aux enquêtes réclamées par le Conseil supérieur du Travail et ordonnées par le Ministre du Commerce et de l'Industrie. »

Au paragraphe six : « De présenter sur l'exécution des lois décrets et arrêtés réglementant le Travail et sur les améliorations dont ils seraient susceptibles, un rapport annuel qui sera soumis au Ministre du Commerce et de l'Industrie. »

La mise en application de ces paragraphes ne sera possible qu'autant qu'il sera donné aux membres du Conseil du Travail le moyen de faire eux-mêmes et dans les usines, les enquêtes nécessaires. C'est un droit et un pouvoir qui leur sont nécessaires et indispensables.

Il faudrait que ces membres aient entre les mains les moyens — peut-être à un degré moindre — qu'ont les Inspecteurs du Travail.

Nous osons espérer que vous nous accorderez satisfaction sur tous ces points et nous avons l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous aviser qu'en ce qui concerne les réclamations, nous soumettons à ses à les maintenir de la manière la plus complète et la plus absolue.

Pour les syndicats représentés et par ordre,

Le secrétaire de la réunion,
IVO VAN WAEREBEKE.

Il est ensuite décidé en principe la formation d'une fédération régionale textile du Nord. Sont nommés à la commission provisoire les citoyens Delesalle, de Tourcoing, Lignels et Watteu, de Lille, Derieux, d'Armentières et Van Waerebeke, de Roubaix.

La séance est levée ensuite au cri de « Vive l'union ouvrière, vive la fédération textile ! »

LA GREVE DES VERRIERS A VITRES DU NORD

Arrivée de Basly à Aniche. — Réception enthousiaste. — Magnifique réunion. — Vive le Syndicat ! — Vive la Greve !

(De notre envoyé spécial)

Aniche, 23 novembre.

Le citoyen Basly, député du Pas-de-Calais, délégué par le Parti socialiste de la Chambre et par le Comité général du Parti socialiste, est rendu aujourd'hui vendredi à Aniche, par suite de l'intransigeance patronale, les ouvriers verriers solidairement unis sont en grève depuis cinq mois.

Au garage d'Auberchicourt

Le citoyen Basly, aussitôt arrivé à Douai par le rapide de 11 h. 50, venant de Paris, s'est immédiatement dirigé sur la place d'Armes afin de prendre le tramway électrique pour Auberchicourt où les verriers grévistes l'attendaient avec impatience pour lui faire une ovation chaleureuse.

Le cortège — En route vers Aniche

En effet, dès que le vaillant député du Pas-de-Calais mit pied à terre, accompagné du citoyen Maurice Monier, secrétaire général de la Fédération autonome, des cris de Vive Basly ! Vive Monier ! éclatent de toutes parts et une réception enthousiaste est faite au dévoué défenseur des droits des mineurs et de tous les travailleurs.

Après quelques paroles réciproques de bienvenue, le cortège prend la bannière du syndicat des verriers, voilée d'un crêpe et formée d'une délégation du syndicat représentée par les citoyens Albert Gallet, président, Raoul Huguart, secrétaire-trésorier-adjoint et les membres de la commission suivis de 500 citoyens environ, se met en marche et se dirige sur Aniche, distant de 1 kilomètre environ.

Sur la place d'Aniche

Sur tout le parcours, retentissent des cris fréquents de « Vive Basly ! Vive le Syndicat ! » pendant que les chants de l'Internationale alternent avec ceux de la Carmagnole et des refrains divers.

Le cortège acclamé par les habitants qui font la haie arrive à 1 heure 1/2 sur la place d'Aniche où s'est massée la foule qui bientôt vivement sympathique au représentant socialiste.

Là, en quelques paroles, le citoyen Basly remercie la population anichoise de la réception chaleureuse qu'elle lui a faite et après lui avoir recommandé de conserver le calme, la convie à la réunion du soir.

Réunion de Commission

Puis le cortège se disloque. Les délégués du syndicat qui sont venus en corps recevoir le citoyen Basly et qu'a rejoint le camarade Ivo, secrétaire général du syndicat des verriers se forment en réunion de commission et se concertent à l'effet de savoir quelle décision il convient de prendre afin de faire cesser, au mieux des intérêts ouvriers, ce conflit qui n'a que trop duré.

Eclipse totale des Pandores

Nous tenons à enregistrer ici un fait qui n'a certainement échappé à personne, c'est la disparition totale et comme par enchantement de tous les gendarmes, assistant que la venue du citoyen Basly est signalée. Toutes les forces de la maréchaussée qui avaient été réquisitionnées et qui encombraient littéralement les rues d'Aniche depuis un mois, sont rentrées sous terre. C'est en vain qu'on chercherait une seule chouette de gendarme, un seul bicorne.

La réunion de la salle Lefort. — Les orateurs acclamés par 1500 citoyens.

Dès six heures, de nombreux groupes de verriers stationnent aux abords de la salle Lefort où doit avoir lieu la réunion publique et contradictoire annoncée avec les concours des citoyens Basly et Maurice Monier, secrétaire de la Fédération autonome.

Une foule énorme que l'on peut évaluer à plus de 1500 citoyens envahit la salle de réunion.

Nous ne pouvons malheureusement — vu les exigences de la mise en page — que donner un faible aperçu de cette magnifique réunion, au cours de laquelle les vaillants défenseurs du prolétariat furent vigoureusement applaudis.

Nous nous contenterons de la résumer.

La constitution du bureau

Il est tout d'abord procédé à la formation du bureau.

Le citoyen Delzant, président du syndicat des verriers de Fresnes, est acclamé président de séance. Celui-ci remercie l'assemblée et prie la salle de désigner deux assesseurs : les citoyens Desobry, ouvrier mineur, et Albert Gallet, président du syndicat des verriers d'Aniche, sont désignés pour remplir ces fonctions.

Le président, après avoir déclaré que la réunion était publique et contradictoire et que la liberté la plus grande serait accordée aux contradicteurs, donne la parole au citoyen Maurice Monier, secrétaire de la Fédération autonome du Pas-de-Calais et du Nord.

Discours de Monier

Le dévoué propagandiste rappelle tout d'abord les circonstances à la suite desquelles il fut appelé à faire une conférence tout dernièrement avec le camarade Selle, maire de Denain, puis après avoir rendu hommage à la conduite énergique de Basly qui, en tant que maire de Lens, refusa de recevoir la cavalerie lors des dernières grèves, fait allusion aux placards affichés à Aniche et signés un groupe d'électeurs indignés, très éloquemment et très énergiquement le citoyen Monier flétrit de pareils procédés dignes des jésuites, puisque pas un seul n'osa venir s'expliquer publiquement à la tribune touchant ces calomnies.

Le jeune orateur s'étonne de la conduite tenue par le journal le *Progrès du Nord* à l'égard des verriers et déclare que pour sa part, il n'a jamais attaqué personnellement le député Debève.

« Citoyens d'Aniche, conclut Monier, qui est vivement applaudi par l'assistance, n'est-il vraiment pas étrange que vous soyez obligés d'avoir recours à un député du Pas-de-Calais pour défendre vos intérêts en jeu ? et cela ne serait pas arrivé si vous aviez élu un député socialiste et on aurait ainsi évité des troubles et les arrestations monstrueuses qui en furent la conséquence.

» Rappelez-vous que tous ceux qui ont fait des promesses lors des élections ont disparu à l'heure du danger. C'est par la seule organisation corporative et politique que vous pourrez proclamer un jour la République sociale. »

Discours de Basly

La parole est donnée à Basly, qui, acclamé par le public qui lui fait une longue ovation, débute ainsi : « En répondant à l'appel du Comité de la Grève et du Groupe socialiste de la Chambre, j'ai cru accomplir un devoir. Mais tout d'abord je tiens à dire que les troubles qui se sont produits sont dus à la complicité d'un maire qui a tout fait pour faire avorter les revendications ouvrières.

L'auditoire acclame frénétiquement l'orateur qui après avoir flétri la conduite de Selle, maire d'Aniche, rappelle l'attitude énergique que lui, maire de Lens, a eu, lors des dernières grèves, qu'il a refusé formellement de recevoir la troupe. L'ordre n'est jamais troublé, ajoute l'orateur, que quand l'armée intervient sur les lieux.

Historique de la grève

Le citoyen Basly, après avoir flétri la conduite de ce maire d'Aniche, qui n'a pas fait son devoir, fait l'historique de la grève qui a été provoquée par les patrons.

Devant la justice de notre cause, devant l'opinion publique, ceux-ci voyant qu'ils ont tort, prétendent qu'il n'y a pas grève, qu'il y a simplement prolongation de chômage. Mais du fait même que les signatures des patrons figurent au bas des procès-verbaux dressés à la suite de la tentative de conciliation, c'est qu'ils ont reconnu qu'il y avait grève.

Interpellation à la Chambre

Pourquoi alors le juge de paix n'est-il pas intervenu ? Son attitude a été très incorrecte et c'est cette faute qui dégénère plutôt de ne pas agir, d'accord avec le sous-préfet, qui a laissé supposer qu'il n'y avait pas grève.

Quant à moi, déclare l'orateur, je prends l'engagement de porter la question à la tribune du Parlement Français.

Envoi de délégués

Un tonnerre d'applaudissements souligne cette déclaration prise par le vaillant député du Pas-de-Calais, qui une fois de plus a bien mérité du prolétariat au service duquel il se sacrifie tout entier.

Lundi, continue-t-il, j'expliquerai ce que j'ai vu aujourd'hui à Aniche, je dirai ma façon de penser et je demanderai au groupe socialiste d'envoyer des délégués toutes les semaines.

La question de l'arbitrage

Je pense que la situation actuelle peut se résoudre par l'arbitrage si les patrons refusent vous aura à votre actif une nouvelle manifestation de l'opinion publique en votre faveur.

Faisant allusion à la grève des mineurs de 1893, le citoyen Basly fait un tableau émouvant des misères des familles qui sortirent de la lutte, vaincus par le capitalisme triomphant, sous le ministère Dupuy.

Ce que peut l'action syndicale

Certes les mineurs sont été vaincus et ont dû retourner aux mines avec la vengeance au cœur, mais les compagnies ont payé cher leur arrogance. Petit à petit, les mineurs ont relevé la tête et plus tard les mêmes patrons qui avaient exploité et abusé si honteusement de leur triomphe furent obligés de discuter avec ces mêmes ouvriers qu'ils avaient jadis congédiés brutalement sans pitié même pour les pères qui avaient des enfants au berceau.

Ces résultats, fait remarquer l'orateur, ont été conquis par l'union syndicale et il en sera de même pour vous, car votre cause est très juste et je vous le permets, si vous le voulez, si vous la perdez, je suis certain que tous ceux qui sont représentants à Paris de telle devraient être des révolutionnaires.

L'arbitrage réglé par la loi de 1892

Après avoir envisagé la question de l'arbitrage ainsi constitué en dehors de la justice, à savoir une délégation de patrons et d'ouvriers le citoyen Basly expose et préconise en outre un système d'arbitrage provoqué par le juge de paix et réglé par la loi de 1892. Le juge de paix, dans ce cas, devrait alors et il le devra, en sus convoquer dans quelques jours, appeler les ouvriers d'un côté et les patrons de l'autre.

Puis après avoir, de part et d'autre, pris des renseignements, chaque partie nommerait un arbitre qui, si le litige n'est arrêté à son tour un tiers arbitre. Avant ainsi épuisé les moyens légaux, vous aurez avec vous l'opinion publique ce qui est énorme pour le succès d'une grève.

Si l'arbitrage n'aboutissait pas, le juge de paix devrait faire afficher le refus des patrons d'accepter un de cet arbitrage. Ainsi on verra de quel côté sont les véritables conciliateurs, quand le moment sera venu de porter la question au Parlement.

Maintenez énergiquement vos revendications !

Vos délégués m'ont dit que sur les revendications que vous avez mises en avant au début de la grève, vous en avez abandonné 3. Il en reste quatre : 1° la question des gamins, 2° celle du paiement du chômage par les patrons ; 3° la participation des ouvriers dans l'augmentation du prix du marché ; 4° le repos du dimanche. Il faut que vous les maintenez et je ne saurais trop insister sur ce point.

Avec sa logique habituelle, l'orateur ayant donné le texte d'une circulaire financière de M. Hayes, dans laquelle ce maître de verreries accuse 40,000 francs de bénéfices pour les deux verreries, conclut ainsi : « Il me semble qu'on peut bien donner quelques bouchées de pain de plus, à ceux qui ont contribué à la réalisation de pareils bénéfices. »

Insistant particulièrement sur le repos du dimanche, Basly déclare que les ouvriers doivent énergiquement maintenir cette légitime revendication.

Vous aussi vous avez le droit de jouir de la vie de famille le dimanche. On vous le refuse mais ce n'est pas tant pour votre famille que vous devez réclamer, mais pour ne pas désorganiser votre syndicat — et c'est surtout pour cela qu'on refuse de faire droit à la revendication la plus juste et la plus nécessaire.

Les Souffleurs

Revenant sur la question de l'arbitrage, Basly prie les souffleurs de se réunir immédiatement, afin de se prononcer par un vote secret sur cette importante question.

Je vous invite, ajoute-t-il en terminant, je vous invite personnellement à le faire, afin d'avoir tous les atouts dans notre jeu pour faire triompher notre cause.

L'ordre du jour

Une salve d'applaudissements prolongés salue la vibrante péroraison de ce magistral discours qui a vivement impressionné l'assemblée et dont nous regrettons de ne pouvoir donné qu'un résumé succinct.

Le président après avoir fait un nouvel appel aux contradicteurs qui ne se présentent naturellement pas, met aux voix l'ordre du jour suivant :

« Les verriers en grève, réunis au nombre de 1500, salle Lefort, à Aniche, le 23 novembre 1900, après avoir entendu les discours des citoyens Basly, député, délégué du groupe socialiste de la Chambre, et Maurice Monier, secrétaire de la Fédération autonome,

Protestent contre les calomnies lancées contre les citoyens Brasseur et Gallet. Ils flétrissent de nouveau les mesures de police arbitraires qui ont été prises. Ils blâment énergiquement la conduite du député Debève et de M. Selle, maire d'Aniche qui, en abandonnant les ouvriers verriers lorsqu'ils étaient en danger, ont failli à leur devoir d'élus et se sont rendus complices de la police et du patronat. »

Départ des orateurs

La séance est levée à huit heures moins dix, au milieu d'un enthousiasme indicible qui se traduit par les cris mille fois répétés de : Vive Basly ! Vive le syndicat ! Vive la grève !

La foule accompagne les orateurs jusqu'au tramway électrique qui les emmène sur Douai, pendant que retentit le chant de l'*Internationale* poussé par des milliers de poitrines.

Avant de terminer ce trop bref compte rendu, nous nous en voudrions de ne pas dégager de la caractéristique de cette journée dont le souvenir restera inéffaçablement gravé dans les cœurs angoissés des travailleurs anichois. Et nous croyons pouvoir affirmer, sans crainte de nous tromper que la laborieuse cité d'Aniche sans se souvenir de l'intervention rendue nécessaire d'un député socialiste qui toujours sur la brèche défend énergiquement les droits de tous les travailleurs et qui tous les jours se consacre tout entier à la défense de leurs intérêts.

G. M.

LA GRÈVE DES TULLISTES A CALAIS

(De notre envoyé spécial)

Calais, 24 novembre. — Les secours de grève qui, la semaine dernière, étaient de 1 fr. par tulliste, ont été portés cette semaine à 10 francs.

La distribution a eu lieu ce matin, elle s'est élevée à 11,000 francs. Elle n'avait été samedi que de 6,000 francs.

Les manœuvres patronales

Les fabricants ayant décidé de faire tourner leurs métiers à blanc, pendant la durée de la grève, pour éviter les détériorations toujours à craindre, les grévistes ont, dès leur réunion de ce matin, décidé à l'unanimité qu'ils ne se prêteraient pas à cette combinaison.

Les emplacements réservés aux affiches et les murs des usines sont couverts d'affiches patronales.

Deux attirent plus particulièrement l'attention.

La 1re d'une signée du Comité de la Chambre syndicale des fabricants, qui annonce la fermeture des ateliers et les raisons qui les ont décidés à prendre cette mesure.

Dans l'autre, signée d'un groupe de petits fabricants, on invite les tullistes à retourner à l'atelier.

En résultat les fabricants ferment la porte de la main droite et essaient de la rouvrir de la main gauche.

Cette double attitude indique chez les patrons une irrésolution de bon augure.

Viviani à Calais

Les grévistes sont toujours aussi unis, aussi résolus et aussi confiants dans le succès final.

Viviani qui arrive demain à midi, leur fera une conférence à 3 heures. Les femmes que la presse bourgeoise essaye d'ameuter contre les grévistes, y sont tout spécialement convoquées.

M. CHAMBERLAIN A CALAIS

Comme Kruger, le monstre anglais Chamberlain est en France.

Quitte à ne p